

MOTION DU CONSEIL DES MAITRES DE L'ECOLE _____ DE LA VILLE DE _____

A Monsieur Darcos, Ministre de l'Education Nationale

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône,

Le conseil d'école réuni le..... 2009 a adopté la motion suivante :

Monsieur le Ministre,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Depuis la rentrée 2006, l'école est dotée d'une Employée de Vie Scolaire ,
Mme, Mlle , Mr

Le Conseil des maîtres, réuni aujourd'hui , regrette vivement que vous n'ayez pas fait le choix de créer des emplois statutaires stables permettant aux écoles d'améliorer leurs conditions de fonctionnement durablement .

Depuis l'arrivée de Mme, Mlle, Mr, l'ensemble du personnel et des parents fréquentant l'école ont noté une amélioration conséquente au niveau de la qualité d'accueil , du suivi administratif des dossiers ...

Mme , Mlle , Mr effectue régulièrement les tâches suivantes :

Enumération de toutes les tâches de l'EVS dispensées dans l'école ,

Ou

Depuis le, Mme, Mlle, Mr accompagne un enfant en intégration pendant heures par semaine :

Enumération de toutes les tâches de l'AVS dans le cadre de la prise en charge

Mme , Mlle, Mr a en outre été formée à :

- L'utilisation des logiciels propres à l'Education nationale,
- L'organisation générale de l'école et de l'Education nationale

Tout en dénonçant le statut précaire qui est réservée à ces personnels nous reconnaissons que cette mesure a contribué à améliorer grandement les conditions de fonctionnement de l'établissement.

Nous vous demandons donc, de maintenir Mme, Mlle, Mr ainsi qu'elle (il) le souhaite, sur ce poste pour lequel elle (il) est désormais parfaitement formé(e). La transformation en Juin 2009 de ces postes en emplois statutaires éviterait qu'à l'échéance de nouveaux demandeurs d'emploi ne viennent « grossir » les chiffres du chômage dans notre pays.

